

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2016-21-Réerves naturelles <u>Avis sur le plan de gestion de la réserve naturelle nationale François Le Bail (île de Groix)</u>	Examen le 17 novembre 2016	FAVORABLE
--	---	------------------

Exposé :

La réserve naturelle nationale François Le Bail a été créée en 1982. Il s'agissait alors de la deuxième réserve naturelle d'intérêt géologique au niveau national. Sa surface atteint près des 100 hectares.

Sa gestion est confiée à l'association Bretagne Vivante.

Il s'agit du quatrième plan de gestion pour ce site, élaboré pour la période 2016-2025.

Point de vue du rapporteur : cf. annexe

Débat :

Par rapport au suivi des landes à travers les invertébrés, il est précisé que les objectifs sont de disposer d'indicateurs sur les actions de gestion menées et d'acquérir des connaissances sur des espèces à enjeux, comme l'Azuré du genêt qui est lié à certains stades de développement de la lande. D'une façon générale, l'une des intentions du plan de gestion est d'approfondir le statut d'espèces liées à des milieux particuliers.

L'exercice du plan de gestion a été l'occasion de donner 3 orientations structurantes que sont le patrimoine géologique, les estrans et les pelouses et landes littorales.

Par rapport au projet d'extension de la réserve, mentionné par le rapporteur, il est précisé que l'opérateur Natura 2000 y voit une opportunité pour mener davantage d'actions en faveur des landes, car à ce jour il est limité par le bon vouloir des propriétaires.

Le CSRPN souligne la qualité du plan de gestion et de la présentation.

Avis du CSRPN : favorable (unanimité), en soulignant les orientations prioritaires suivantes :

1 - l'extension de la réserve ;

2 - le recentrage des actions sur les éléments majeurs du patrimoine géologique et biologique de la réserve, afin de lui donner sa juste place à l'échelle du réseau des sites naturels, régionale et nationale.

Rennes, le 20 décembre 2016

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao

PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE FRANCOIS LE BAIL – ILE DE GROIX

RAPPORT de Max Jonin- membre du CSRPN – séance du 17 novembre 2016

Comment aborder le 4^{ème} plan de gestion d'une RN, présenté par le même gestionnaire en fonction depuis 33 ans ? Qu'attend-on dans ce contexte du rapporteur ? Pouvons-nous nous contenter d'un avis sur le document ?

Ma situation est particulière sur ce dossier : j'ai créé et mis en place cette RN en 1982 (relation directe association-ministère à l'époque !), j'en ai été le conservateur bénévole pendant 17 ans, j'étais dans l'équipe qui a « inventé » le plan de gestion dans les années 90 et Groix fut un des sites pilotes du guide méthodologique des plans de gestion. Le premier plan de gestion de cette RN a d'ailleurs été fait avec Catherine Robert, déjà en poste.

Pour ce nouveau plan de gestion, j'avais déjà émis des remarques sur les orientations proposées au CSRPN, je suis retourné à deux reprises sur le terrain et j'ai relu, corrigé, amendé le texte à la demande de l'équipe. En l'état il est très complet, il suit à la lettre le guide méthodologique, trop même. S'agissant du 4^{ème} plan – de mon point de vue – sur une RN « en vitesse de croisière », le document devrait être très court, se contentant d'un point-bilan, des nouveautés pour le diagnostic, des nouveaux projets. Ce plan est en parfaite continuité avec les précédents, le travail est connu et maîtrisé et on le fait, on le fait bien, à la satisfaction des partenaires que j'ai pu vérifier.

Je ne vais pas ici entrer dans le détail du texte et des remarques faites aux rédacteurs. Je peux simplement souligner quelques points : la révision du décret de classement demandée depuis 30 ans est une nécessité pas suffisamment relevée ; un tel document peut s'économiser les pages de cours magistral en géologie ; il y a souvent confusion entre Natura 2000 et la RNN (j'y reviendrai) ; la « forte pression touristique » est plus affirmée que prouvée ; quelques recolléments historiques manquent de précision ; etc. Tout cela reste mineur et **je propose donc sans réserve au CSRPN d'émettre un avis favorable** en reconnaissant le travail réalisé sur cette réserve naturelle qui – si la Marine nationale n'avait pas fait obstruction pendant quatre ans – aurait été la première créée en France sur l'argument d'un patrimoine géologique remarquable. Il faut se rappeler que le dossier a été constitué et proposé en 1978, soit deux ans après la loi de 1976 relative à la protection de la nature qui créait les réserves naturelles.

Tout cela étant dit, l'avis proposé est assorti de remarques :

1. Le plan proposé manque d'ambitions. La seule vraie nouveauté – me semble-t-il – est le **projet d'extension de la RNN**, projet déjà souhaité par le maire en comité consultatif et projet déjà envisagé il y a 15 ans. La RN a apporté sur cette île l'exemplarité de la bonne gestion des espaces naturels, elle a su sortir de sa réserve sur les sites du Camp des Gaulois et du Trou de l'Enfer, elle doit voir grand, à l'échelle de l'île. Le site classé est très grand, la zone Natura 2000 aussi, le PLU est favorable, le Conservatoire du littoral va devenir un acteur local, le problème de la gouvernance va se poser, il y a nécessité pour le gestionnaire d'un positionnement, d'une stratégie.

Actuellement il y a confusion entre la RN et Natura 2000 sur le territoire de la RN, ces différents statuts ne correspondent pas aux mêmes objectifs. De mon point de vue c'est la gestion RN qui devrait s'imposer sur l'ensemble.

2. La gestion expérimentale des landes initiée il y a 20 ans ne semble pas étendue à des surfaces conséquentes comme l'objectif l'envisageait ; qu'en est-il ?
3. La colonie de pouces-pieds est-elle prédatée ? Ne justifie-t-elle pas un suivi protocolé voire une étude sur sa dynamique (projet avorté il y a 20 ans)
4. L'approche géologique devrait se pencher un peu plus sur le Quaternaire (terrasses fluviales, altérations et formations superficielles) et envisager l'éventuel patrimoine géologique à l'échelle de l'île.
5. Cette RN a vécu une pollution sérieuse par une marée noire et la gestion de l'évènement y a été relativement exemplaire. Cela n'est-il pas oublié ? Quid ? aujourd'hui des impacts ? Une pédagogie de la gestion de cet accident ne serait-elle pas pertinente ?
6. Enfin, la RNN François Le Bail est aujourd'hui peu (pas ?) présente sur le thème du patrimoine géologique. Les racines de la commission « patrimoine géologique » de RNF sont plantées pas la RN à Lorient en 1985. Il serait bien d'intégrer cette mission au niveau de la connaissance, de l'action militante et de l'éducation.